



La lettre

Novembre 2013

n°14

European Expertise and Expert Institute
Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert

ÉDITORIAL,

Chers amis, membres de l'Institut,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Liège a demandé officiellement son adhésion à l'Institut.

L'EEEI a répondu à l'appel à propositions de la DG Justice sur l'expertise civile

Une délégation a participé en septembre 2013 à une réunion de travail de la CEPEJ, Commission Européenne pour améliorer l'Efficacité de la Justice.

Le 17 octobre, deux représentants de l'EEEI ont assisté au 30ème anniversaire de la Délégation des Barreaux de France à Bruxelles.

Le 30 octobre, une rencontre a eu lieu avec Monsieur Emmanuel Crabit, Head of Unit (DG Justice).

Compte-rendu des assises de la Justice de l'Union Européenne qui ont eu lieu les 21 et 22 novembre.

Enfin projet d'organisation du comité d'orientation, du conseil scientifique et du comité d'agrément.

1. Adhésion de la faculté de droit de Liège à l'Institut

À la demande de l'Institut le Président Jean Raymond Lemaire a été reçu le 27 juin 2013 par la doyenne de la faculté de droit Madame Pascale Lecocq, en présence de Messieurs Georges de Laval, Professeur, et Benoît Kohl, Professeur, ainsi que de Madame Melissa Schneider, adjointe à la direction administrative.

Après la présentation de l'Institut, un débat s'est instauré sur l'expert des parties et l'expert du juge.

Le Professeur de Laval présente l'organisation de la commission qui inscrit et évalue les experts à la Cour d'appel de Liège.

AGENDA

Avril/mai 2014 :

Assemblée générale – date à définir

21/22 Novembre 2013 :

Assises de la Justice organisée par la DG Justice à Bruxelles : participation de Me Deshayes

8 Novembre 2013 :

Envoi de la contribution de l'EEEI aux Assises de la Justice sur la nécessité d'harmoniser les procédures expertales dans l'UE

30 Octobre 2013 :

Rencontre avec Emmanuel Crabit - Head of Unit (DG Justice)

7 Octobre 2013 :

Suite à la réunion de la CEPEJ 19/20 septembre 2013, l'institut a participé à l'élaboration d'un questionnaire d'une expert Norvégienne, visant à mieux connaître l'expertise dans les pays membres du Conseil de l'Europe.

2 Octobre 2013 :

Dépôt du projet de l'association Bulgare SEFITA « Audi Alteram Partem », sur l'expertise pénale, auprès de la CE. L'EEEI est partenaire co-bénéficiaire.

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 92 rue Anatole France – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : contact@experts-institute.eu

Internet : www.experts-institute.eu

Cette commission se compose de trois magistrats, d'un juriste et d'un expert dans la spécialité des candidats ; il n'y a pas d'avocat dans cette commission. La formation des experts comprend 65 heures sur une année.

L'expérience liégeoise intéresse l'Institut ; dans le cadre de la formation dans l'Union Européenne, la participation de l'Université de Liège ou de la faculté de Droit constituerait un apport important.

Suite à cette rencontre, Madame Pascale Lecocq a adressé à l'Institut le 24 juillet 2013 un courrier reprenant les principaux échanges sur le rôle qui pourrait jouer la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Liège au sein de l'Institut et nous fait savoir que la faculté serait honorée et heureuse d'adhérer à l'Institut.

L'adhésion de la faculté comme nouveau membre sera présentée officiellement lors de la prochaine assemblée générale.

Rédigé par Jacques Melin

2. La réponse à l'appel à propositions de la DG Justice sur l'expertise civile.

Le 4 juin 2013, l'Institut a répondu à un appel à propositions et a demandé un financement à la DG Justice pour organiser une conférence de consensus et ainsi définir les bonnes pratiques de l'expertise civile dans l'Union européenne.

Ce projet est basé sur les résultats des travaux du projet EUREXPERTISE et en particulier les recommandations qui ont émergé en synthèse du colloque de mars 2012 à Bruxelles et sur la conférence de consensus organisée sous l'égide de la Cour de cassation française, et pilotée notamment par Alain Nuée, en 2006-2007.

La DG Justice instruit les dossiers et nous a demandé d'affiner le budget présenté, ce qui a été fait.

Nous attendons leur décision officielle dans les semaines à venir.

Rédigé par Jacques Melin et Jean-Raymond Lemaire.

3. Compte-rendu succinct de la réunion de travail à la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) le 20 septembre 2013.



Le 20 septembre 2013, Alain Nuée, Alain Henderickx et Jean-Raymond LEMAIRE ont assisté à une réunion de travail de la CEPEJ :

http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/default_fr.asp

La CEPEJ a confié un travail d'étude à une chercheuse en droit norvégienne, Gar Yein NG, pour inventorier les pratiques expertales, tant civiles que pénales, chez les états membres du Conseil de l'Europe ? La pièce jointe annexée reprend les principaux thèmes qu'a développés cette chercheuse.

Principales questions abordées pendant la réunion

- Standardisation des rapports.
 - Différences selon le civil et le pénal, les matières.
 - Expérience en cours à la CA de Versailles.
- La Banque Mondiale a travaillé sur ces sujets dans une étude pour la Turquie.
- Jean-Raymond Lemaire a demandé communication de cette étude.
- Coûts et retards.
 - Plusieurs interventions en réponse. Sujets récurrents.
 - Rémunération juste, versus rémunération marginale.
 - Multiples causes de retard.
 - Rôle des Juges dans la surveillance de ces coûts et des délais.
- La normalisation. (Représentante Croatie - **Nikolina MIŠKOVIĆ, Judge, Commercial Court in Rijeka**).
 - **Réponse d'Alain Nuée.**
 - **La mission, le mandat ...**
- Un code de déontologie.
- Assurance des experts.

Note : la présentation était très orientée expert witness. La présence d'une délégation de l'Institut et les interventions du Président du Groupe ont permis de rééquilibrer le contenu.

Présentation du projet EUREXPERTISE et du colloque de Bruxelles, par Alain Nuée.

Alain Nuée a présenté les principaux aspects du projet.

- La demande de la CE, la justice civile.
- Les questionnaires, établissement et diffusion
- **Les réponses de l'ensemble des pays.**
- La synthèse.
- Le colloque de Bruxelles. 180 participants, 17 pays.
- La recherche de consensus, les ateliers (workshops).
- Le consensus « surprenant » incluant les pays de common law.

Présentation des synthèses des ateliers par Alain Henderickx.

Alain Henderickx a décrit le processus des ateliers, en langue française et en langue anglaise, puis la synthèse par sujet.

Il a ensuite présenté les principaux résultats des 4 ateliers.

- *Désignation et missions de l'expert ;*
- *Le déroulement de l'expertise et le rapport de l'expert ;*
- *Formation, compétences et évaluation des experts ;*
- *Statut et déontologie, libre exercice et responsabilité.*

Le projet de questionnaire.

L'expert norvégienne, Gar Yein NG, a présenté son projet de questionnaire, pièce jointe, à adresser à un certain nombre de Tribunaux référents (en France TGI de MARSEILLE et POITIERS) ;

Ce questionnaire a fait l'objet d'un tour de table.

À la suite de celui-ci il fut convenu que l'Institut ferait connaître ses observations écrites sur ce document, et notamment :

- sur la définition de l'expertise et de l'expert : ce dernier est celui que le juge reconnaît apte à l'éclairer sur une question technique ; il se définit donc par la compétence qu'il possède davantage que par le titre qu'il porte ;
- sur la portée « liante » ou non, pour le magistrat, du rapport. (voire sur la « déférence parfois trop grande qu'il lui accorde ...) ;
- sur le principe de l'égalité des armes et de la contradiction ;
- sur la procédure amenant à la désignation de l'expert ;
- sur le contrôle par le juge des opérations d'expertise ;
- sur la question de la responsabilité de l'expert.
- ...

Ces observations ont été rédigées par Béatrice Deshayes, Alain Nuée et Alain Henderickx.

Ultérieurement une contribution supplémentaire, rédigée par Thomas Cassuto, a été adressée à la CEPEJ pour prendre en compte les spécificités de l'expertise pénale.

Conclusions.

L'Institut a proposé d'aider la CEPEJ sur les travaux en cours à propos de l'expertise et a dit son intérêt pour les travaux sur l'évaluation de la qualité de la Justice, qui pourraient être transposés, à l'expertise.

Rédigé par Jean-Raymond Lemaire et Alain Henderickx

Le 25/11/2013.

4. **Compte-rendu de réunion sur le 30^{ème} anniversaire de la Délégation des Barreaux de France, le 17 octobre 2013 à Bruxelles**



Matinée :

Elle fut essentiellement consacrée à la présentation du VADE-MECUM « Comment répondre à des appels d'offres et à des appels à proposition des institutions de l'Union européenne ? », distribué à cette occasion.

Il est apparu que les institutions européennes sont extrêmement exigeantes tant sur la forme que sur le fond des réponses, mais que ces appels d'offre et à propositions peuvent constituer « un marché » pour les avocats (Gérard Laprat, Directeur Droits des citoyens et des affaires constitutionnelles - Yves Brulard, avocat aux Barreaux de PARIS et de MONS – Paraskevi Michou, Directeur Justice civile, Commissions Européenne ».

Le VADE-MECUM distribué est extrêmement riche et détaillé et constitue un instrument précieux pour les futurs candidats.

Elle fut clôturée par un plaidoyer pro Europe, très politique, du Bâtonnier Jean-Marie Burguburu.

Après-midi :

Elle était répartie en deux ateliers, animés sous la férule attentive mais bienveillante, parfois humoristique mais toujours compétente du Bâtonnier Benichou, et permis d'entendre diverses interventions, dont les principales, pour le rédacteur de cette note, furent :

- Madame Isabelle Jegouzo, secrétaire générale adjointe, Secrétariat Général des Affaires Européennes, service relevant du 1er Ministre.

Elle a rappelé qu'il ressort d'un arrêt récent de la CJUE que les avocats peuvent effectuer des actes de pur démarchage. En conséquence la législation française sera, sous peu, modifiée pour autoriser les « sollicitations personnalisées ».

Elle a également indiqué que le décret visant à la mise en œuvre de la loi du 28 mars 2011 sur l'inter professionnalité entre professions réglementées était en cours de rédaction.

- Monsieur Jean-Claude Bonichot, juge à la CJUE a présenté un état de la jurisprudence de sa juridiction sur l'application de la Charte des droits fondamentaux issue du traité de LISBONNE, et son articulation avec celle de la CEDH.

Il a rappelé que l'UE a récemment adhéré à la Convention européenne des droits de l'Homme.

- Monsieur Emmanuel Crabit, **Chef d'Unité** « Politiques générales de la justice et systèmes judiciaires », « DG Justice » **Commission Européenne a présenté l'e-Justice européenne** : nouveaux outils pour la profession. En conclusion de son exposé, Monsieur Crabit a rappelé les journées Assises de la justice des 21 et 22 novembre 2013 à Bruxelles en incitant ses auditeurs à soumettre leur contribution **insistant sur l'exceptionnelle opportunité que ses deux journées offraient.**
- Monsieur Fernando Paulino Pereira, **Chef d'unité au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne** a -détaillé les 6 objectifs fixés par son service pour **2014/2018, dont, en particulier, l'accès aux juridictions et aux modes alternatifs** par internet, et les traitements en ligne.

Rédigé par Claude Duvernoy, Bâtonnier, le 17/10/2013.

5. Compte-rendu de réunion avec Emmanuel Crabit, Head of Unit (DG Justice) le 30/10/2013 à Bruxelles.

Présentation de l'activité de Monsieur CRABIT.

Dépend directement de la DG Justice, Françoise Le Bail

Mandat : prendre connaissance des systèmes judiciaires nationaux.

Aujourd'hui la Commission propose et le Conseil et le Parlement décident « ensemble ».

Chaque semestre, sont proposées, dans le cadre de la justice civile, commerciale et administrative, les grandes réformes structurelles. Le scoreboard est un outil pour **mesurer la qualité de la justice dans chaque pays de l'Union Européenne.**

<http://www.consilium.europa.eu/special-reports/european-semester?lang=fr>

Pour certains pays (10 ou 13 ?) il a été décidé de les aider à réformer leur Justice. Pour ce faire des fonds structurels leur sont alloués.

Une évaluation de la Justice de chaque pays de l'Union Européenne est réalisée régulièrement avec un outil : Justice Scoreboard (comparateur de Justice) basé sur :

- la qualité ;
- l'indépendance ;
- la perception des justiciables ;
- l'efficacité.

C'est un outil qui démarre. C'est un grand changement qui devrait permettre de mieux identifier les améliorations dans chaque pays.

Après une présentation de l'Institut, Monsieur Crabit a fait part de ses attentes.

Il a souhaité que nous lui communiquions de la documentation sur nos travaux (échantillon large sur clé) ; arrêt **Penarobjà** ...

Il va communiquer à l'Institut des contacts à la DG Marché intérieur, pour les professions réglementées.

Pour l'outil SCOREBOARD, il pense qu'il pourrait être intéressant d'intégrer l'expertise ; il s'interroge, est-ce possible ? Est-ce modélisable ?

En dehors des expertises transfrontières, il a bien compris l'apport possible de l'Institut et en particulier pour les pays qui doivent améliorer leur processus judiciaires. La DG Justice pourrait confier des missions.

http://ec.europa.eu/cvm/progress_reports_en.htm

Monsieur Crabit s'est montré très intéressé par la jurisprudence sur le contentieux de l'expertise. Bernard Peckels a décidé de l'abonner à la Revue Experts.

Il aimerait recevoir des études de différents pays sur l'expertise.

Il souhaite que nous lui communiquions un exemplaire de la thèse de Jennifer Boiroit lorsqu'elle sera éditée.

Rédigé par Jean-Raymond LEMAIRE le 17/11/2013.

6. **Point sur les Assises de la Justice de l'Union Européennes les 21 et 22 novembre 2013**

« Au moment de faire le point sur l'application du programme de Stockholm, qui avait établi les priorités de l'Union européenne dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité pour la période 2010-2014, la Commission européenne a souhaité lancer un large débat sur les résultats obtenus et les progrès encore attendus dans différents domaines. Elle a ainsi préparé plusieurs documents de travail, sur lesquels chacun était appelé à contribuer, selon les thèmes suivants :

1. **Droit civil de l'UE**
2. **Droit pénal de l'UE**
3. **Droit administratif et administrations nationales**
4. **État de droit**
5. **Droits fondamentaux**

L'EEEEI a contribué avec un texte, publié sur le site des Assises de la Justice sous le numéro 23 :

http://ec.europa.eu/justice/events/assises-justice-2013/contributions_en.htm

Lors des Assises de la Justice qui ont eu lieu à Bruxelles les 21 et 22 novembre 2013, en présence de plusieurs centaines de participants venus de tous les domaines et les métiers du droit, Viviane Reding, Vice-présidente de la Commission européenne et Commissaire chargée de la justice, a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la confiance mutuelle entre États membres, dans tous ces domaines. Elle a rappelé la nécessité, à cet effet, de créer des standards communs et des règles européennes. Elle a rappelé la mise en place récente du comparateur de justice européen (EU JUSTICE SCOREBOARD), destiné, en publiant des données objectives sur le fonctionnement de

la justice dans les différents États membres, à améliorer la confiance, en permettant une meilleure compréhension des systèmes de justice nationaux.

Selon elle, chaque citoyen européen devrait pouvoir « se sentir dans une procédure européenne comme s'il était chez lui ».

Un discours très applaudi de Monsieur Robert Badinter, qui a rappelé qu'il se sentait « un Européen français ou un Français européen », a permis de rappeler à chacun pourquoi il convient d'avoir foi en l'Europe, qui s'est construite non par la force, mais par des traités entre des centaines de millions d'Européens anciennement divisés par les nationalismes. Il a insisté sur l'unification nécessaire et inévitable de l'Europe, dont l'élément structurel et fondateur, sur la plan de la justice, est la confiance, ce qui est notamment marqué par le fait que l'Europe a signé ensemble la Charte des droits fondamentaux, et que les pays de l'UE appliquent les mêmes principes du procès équitable.

Sous la modération de Madame Françoise Le Bail, à la tête de la Direction Générale Justice de la Commission européenne, de nombreux et prestigieux intervenants se sont succédé pendant ces deux jours, au cours desquels ont été traités les sujets suivants :

- **L'effectivité des systèmes de justice dans l'UE et le tableau de bord de la justice dans l'UE**
- **L'indépendance de la justice et le tableau de bord de la justice dans l'UE**
- **Vers un nouveau mécanisme pour l'État de droit**
- **Vers un espace européen de justice plus intégré, fondé sur la confiance mutuelle**

A plusieurs reprises, il a été observé que la tendance était à l'instauration de règles optionnelles communes pour les contrats ou litiges transfrontaliers. Certains intervenants ont insisté sur le fait qu'il ne fallait surtout pas tenter d'instaurer des règles procédurales unifiées, car cela risquerait d'entamer la confiance des citoyens dans la justice de leur propre pays, mais plutôt prévoir des standards communs.

Viviane Reding a conclu en indiquant que les contributions écrites, publiées sur le site, serviront à nourrir la réflexion de la Commission, qui devrait publier un document sur la base des résultats des Assises et de ces contributions, mentionnant les directions à **suivre pour permettre cette confiance mutuelle. Elle souhaite que l'on puisse constater en 2020 les fruits de ces travaux. Elle a invité les participants à développer des idées innovantes, sortant des sentiers battus (« think out of the box ! »), respectant les spécificités nationales mais proposant néanmoins des solutions concrètes, afin que l'on entre enfin dans un véritable espace européen de justice.**

L'EEEI, qui était représenté lors de ces journées européennes, entend être l'un des acteurs de la création de cet espace, en proposant des avancées concrètes dans le domaine de l'expertise de justice, destinées à améliorer la confiance mutuelle dans les procédures des États membres. »

Rédigé par Béatrice Deshayes, Avocate, le 27/11/2013.

7. Point sur la structure de l'Institut

Le comité d'orientation.

Il est composé des personnes déléguées par les membres institutionnels pour les représenter dans les travaux et projets de l'Institut.

Son Président, Alain Nuée, Premier président de la Cour d'appel de Versailles a été élu pour 3 ans à l'occasion de l'Assemblée Générale de Bruxelles en 2012.

Il sera assisté par des Vice-présidents et un Secrétaire Général.

Les attributions de ce Comité sont notamment les suivantes.

- Proposer des travaux et projets à l'Institut en fonction de priorités définies.
- Donner son avis et ses recommandations sur les projets pour lesquels le COMEX et/ou le Président le consulte.
- Établir un lien permanent entre l'Institut et les membres institutionnels ;
- Participer à l'expansion de l'Institut.
- Donner son avis sur les adhésions des membres institutionnels ?
- Définir un référentiel que les membres s'engagent à respecter.

Au sein de ce Comité d'orientation deux entités ont été créées.

Le Conseil scientifique.

Sur saisine du Président du Comité d'orientation, le Conseil scientifique, composé de personnalités proches de l'expertise et du droit :

- propose des sujets pour des travaux de recherche ;
- étudie les dossiers de travaux de recherche adressés à l'Institut et propose ceux qui doivent être retenus ;
- suit les travaux de recherche et aide les chercheurs tant que de besoin ;
- donne son avis de manière plus générale sur les projets de l'Institut ;
- est une force de proposition permanente.

Le comité d'agrément.

Ce Comité est composé de membre du Comité d'orientation et a trois missions principales :

- proposer les conditions que doivent remplir les candidats qui souhaitent devenir membres institutionnels et individuels de l'Institut ;
- étudier les candidatures et donner un avis motivé sur chacune ;
- de manière plus générale, traiter toute question concernant l'éthique et la déontologie des adhérents de l'Institut.

Les modalités de nomination des membres du comité d'agrément restent à définir.

Rédigé Jean-Raymond Lemaire le 17/11/2013.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

L'assemblée générale annuelle aura lieu en Avril ou en mai 2014 à Versailles ; elle se déroulera sur la journée. Indépendamment de la présentation du rapport d'activité et du rapport financier, les Comités d'Orientation, Scientifique et d'Agrément seront présentés.

A l'issue de ces travaux une activité culturelle sera organisée.

Tableau de bord des fréquentations du site internet

www.experts-institute.eu

Les éléments chiffrés présentés ici sont extraits des statistiques produites par Google Analytics.
 Nous avons installé dès la conception initiale du site les sondes qui permettent de tirer des analyses globales ou très fines du comportement de nos visiteurs sur notre site.
 Afin de pouvoir faire des comparaisons nous ne publions les chiffres que mensuellement.
 L'outil est structuré pour éliminer les visites des moteurs de recherche qui scrutent en permanence les sites.

Visiteurs	sept-13		oct-13		nov-13	
Nombre de visites	757		976		876	
Nbr de nouvelles visites	630		787		752	
Temps moyen d'une visite	1min24		1min14		1min15	
Taux de rebond	73%		78%		80%	
Origines des pays visiteurs, seuls les top3 du mois sont listés (pays / nombre)						
Top 1	France	421	France	523	France	527
Top 2	Bulgarie	47	Bulgarie	61	Côte d'Ivoire	46
Top 3	Belgique	40	Côte d'Ivoire	57	Bulgarie	40
Pages visitées						
Nbr de pages vues	1552		1804		1543	
Nbr de pages vues par visites	2,01		1,85		1,76	
Page Top1	L'expertise judiciaire civile en France	194	Page d'accueil français	279	L'expertise judiciaire civile en France	354
Page Top2	Page d'accueil français	176	L'expertise judiciaire civile en France	207	Page d'accueil français	136
Page Top 3	Expertise psychiatrique	101	Expertise psychiatrique	127	Expertise psychiatrique	73
Page Top 4	Page d'accueil GB	69	Annuaire	67	Annuaire	50